

DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT D'AUCH  
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2025/10

## COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 20 février 2025.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 16 ; Nombre de votants : 23

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT – Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - M. GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : M. BACHELLERIE à Mme NETO – Mme FAUCHE à Mme CUEILLEN - M. CAUQUIL à M. CAVALIERE - Mme COUDERC à Mme BRANA - Mme MESSERLI à M. CAMAZZOLA - M. ROSELL à Mme NARRAN - Mme MASSAROTTO à M. OSPITAL.

#### Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires.

##### 1 - Le contexte légal et national :

###### 1.1 - Le ROB :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par Loi n°2015-991 du 7 août 2015 - art. 107) prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter, au plus tôt deux mois avant le vote de leur budget, un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.), sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Une délibération prend acte de la tenue du débat, sans avoir de caractère décisionnel.

Cependant, l'article L.5217-10-4 du CGCT s'applique aux entités qui optent pour le référentiel M57. Il porte le délais de présentation des orientations budgétaires à l'assemblée délibérante à 10 semaines (au lieu de 2 mois) avant l'examen du budget et porte à 12 jours (au lieu de 5) avant la réunion consacrée à l'examen du budget, le délais de communication aux membres de l'assemblée des rapports relatifs au budget primitif.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

###### 1.2 - Le contexte économique national et international :

- ◆ **Monde : une croissance modérée et un risque géopolitique qui se renforce**

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024 et une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %.

Le risque géopolitique monte d'un cran : l'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de Donald Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

#### ◆ **Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit avec une baisse des taux directeurs**

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait. Fin 2024, la Banque Centrale Européenne a ainsi réalisé quatre baisses de taux de 25 pb, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires de 25 pb. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %, voir légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance en 2025.

En 2024, la croissance du PIB serait de 0,8 % et en 2025 de 1,3 % en zone Euro.

#### ◆ **France : poursuite de la baisse des taux courts, mais pas forcément des taux longs**

Le contexte français est particulier : avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin. L'écart de taux entre le taux à 10 ans de la France et de l'Allemagne est ainsi passé de 50 pb sur la première moitié de 2024 à 80 pb fin 2024 (soit +30 pb). Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France (OAT) autour de 3,0 % fin 2024.

#### ◆ **France : le ralentissement de la croissance et de l'inflation devrait se poursuivre**

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris. Est anticipée une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France. Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 50 milliards € annoncé par le gouvernement pour ramener le déficit public à 5,4 % du PIB. En 2024, le déficit public atteignait 6,1 % du PIB, après 5,5 % en 2023.

Concernant l'inflation française, en moyenne annuelle, elle est prévue à 2,3 % en 2024 et 1,4 % en 2025.

#### ◆ **France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement**

Après +0,3% au trimestre 1 2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au trimestre 2 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. La croissance des salaires est stable à +2,9% en glissement annuel. Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3% en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne.

#### ◆ **France : le parcours chaotique du projet de loi de finances pour 2025**

Le premier projet de loi de finances (PLF) pour 2025, présenté en Conseil des ministres le 10 octobre 2024, n'a pas été adopté. Il prévoyait l'atteinte de l'objectif de 5 milliards € de contribution reposant sur trois dispositifs : pour 3 milliards €, un mécanisme imposé à 450 grandes entités avec comme objectif de constituer un fonds de réserve. On y ajoute une reprise de la dynamique de TVA d'environ 1,2 milliard € et la réduction des remboursements du fonds de compensation de la TVA pour 800 millions €. Par ailleurs, le Fonds vert, par exemple, perdait 60 %.

La loi spéciale promulguée le 20/12/2024, a été publiée au Journal officiel du 21/12/2024. Cette loi spéciale

ne remplaçait pas le budget, elle autorisait seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles. Une fois la loi spéciale promulguée, le Gouvernement est autorisé à prendre un décret ouvrant les crédits nécessaires à la continuité des services publics, à compter du 1er janvier 2025 et dans l'attente d'une loi de finances pour 2025.

Le 23 janvier 2025, le Sénat avait adopté en première lecture, avec modifications, le PLF. Le projet de budget sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

### **1.3 - Conséquences pour les collectivités :**

Aujourd'hui, la France a un budget. Le mercredi 5 février 2025, la motion de censure présentée par La France insoumise a été rejetée. Dès lors, l'accord issu de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances (PLF) 2025 était considéré comme adopté à l'Assemblée nationale. Et le jeudi 6 février 2025, le texte a été approuvé lors d'un ultime vote au Sénat. Ce qui marque son adoption définitive par le Parlement.

Les principales mesures du projet loi de finances (PLF) pour 2025 intéressant les collectivités locales sont les suivantes :

**Un effort budgétaire de 2,2 milliards d'euros est demandé aux collectivités locales.**

#### **Le bloc communal supportera 50 % du dispositif de lissage des recettes**

La mesure phare pour les collectivités dans le premier projet de loi de finances était la mise en place d'un mécanisme de mise en réserve des recettes des plus grandes collectivités – environ 450 d'après l'ancien gouvernement – pour prélever 2 % de leurs recettes et devant permettre de réaliser 3 milliards d'euros d'économie.

Cette mesure sera finalement abandonnée par les sénateurs et transformée en « Dilico » (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales) et doit permettre d'économiser 1 milliard d'euros à l'État en 2025. Selon les critères retenus par les sénateurs, et d'après les calculs de la DGCL, le dispositif devrait concerner 2 099 collectivités, soit près de quatre fois plus que le premier dispositif. Les parlementaires de la CMP ont défini les montants prélevés par catégories de collectivités :

- 500 millions d'euros pour le bloc communal pour 1 906 communes et 131 intercommunalités,
- 220 millions d'euros pour 50 départements,
- 280 millions d'euros pour 12 régions.

Ce dispositif n'a pas vocation à opérer de prélèvement de ressources au profit de l'État, mais uniquement à lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics. Plus précisément, 90 % des recettes « confisquées » sont censées être reversées progressivement sur 3 ans aux collectivités contributrices (les 10 % restants abonderont le FPIC). La contribution dépend des capacités contributives des collectivités principalement et de la population dans une faible mesure.

#### **Abondement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de près de 150 millions d'euros financé par une minoration à due concurrence de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

La version du PLF 2025 votée en première lecture au Sénat, qui prévoyait une hausse de 290 millions d'euros de la DGF, était plus avantageuse que la version de la commission mixte paritaire (CMP) qui vient d'être définitivement adoptée dans la mesure où elle finançait intégralement la hausse de 290 millions des dotations de péréquation :

- dotation de solidarité rurale : + 150 millions d'euros

- dotation de solidarité urbaine : + 140 millions d'euros.

La moindre augmentation de la DGF, de 150 millions d'euros, ne couvre désormais que 50 % de la hausse de la péréquation. La seconde moitié sera donc financée par écrêtement interne de la dotation globale de fonctionnement, sur la dotation forfaitaire.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) baisse de 145 millions d'euros, portant la DSIL à 425 millions d'euros (en autorisation d'engagement, AE) contre 570 millions d'euros en 2024.

**La dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) est maintenue à son niveau de 2024, soit une enveloppe globale de DETR de 1 046 millions d'euros (en AE). Cependant, le seuil de consultation des commissions DETR est abaissé et passe de 100 000€ à 50 000€.**

#### **Nette diminution du Fonds vert par rapport à 2024**

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi Fonds vert, soit de 1,150 milliard d'euros en 2025. Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de création du fonds.

Sont confirmés aussi le **gel de la TVA en 2025** et le **maintien en l'état actuel du FCTVA**, alors que le gouvernement, dans sa copie initiale, avait prévu de baisser le taux de remboursement et l'assiette des dépenses éligibles.

**La hausse de la péréquation de 290 M€ au total est bien maintenue**, avec 150 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 M€ sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Du fait de la minoration de l'abondement de l'État, elle sera également financée par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

Plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement Outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, **les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou « frais de notaire » sur les transactions immobilières de 4,5 % à 5 % pendant 3 ans**. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

**Le nombre de jours de carences des fonctionnaires n'a pas été modifié, cependant, le taux d'indemnisation des arrêts maladie a été réduit à 90 % au lieu de 100 %, sauf en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.**

Le PLFSS pour 2025, rejeté du fait de l'adoption par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2024 d'une motion de censure, incluait les conséquences d'une **augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL (+12 points soit +37,9 %)**. Mais une telle augmentation ne relève que d'un décret dont un projet, soumis en décembre 2024 au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL), a reçu un avis défavorable des élus locaux. Ces avis n'étant que consultatifs, un décret entérinant cette hausse a été pris le 30 janvier 2025 (n°2025-86). Le décret confirme ainsi l'augmentation de 3 points du taux de cotisations sur 4 ans à compter de 2025 jusqu'en 2028.

- En 2025, le taux sera de 34,65 %,
- En 2026, le taux sera de 37,65 %,
- En 2027, le taux sera de 40,65 %,
- En 2028, le taux sera de 43,65 %.

Le décret indique également que chaque nouveau taux s'applique aux titres des périodes d'emploi courant à compter de chaque 1er janvier. Ainsi, il faut comprendre que le taux de cotisation pour l'année 2025 s'applique rétroactivement à compter du 1er janvier 2025. Pour rappel, jusqu'à ce jour, le taux de cotisation était de 31,65 %.

Enfin, il est à noter que les **bases de la taxe foncière augmenteront de 1,7 % en 2025.**

### Principales données financières 2025

Contexte macro-économique :

Croissance de la France	0,9 %
Croissance de la zone Euro	1,3 %
Inflation	1,7 %

Administrations publiques :

Déficit public (% du PIB)	5,4 %
Dettes publiques (% du PIB)	115,5 %

Le point d'indice de la fonction publique est de 4,92 € (valeur mensuelle du point).

## **2 - Le contexte local :**

### **2.1 – La situation des finances au terme de l'exercice 2024 :**

Les résultats définitifs de l'année 2024 ne sont pas connus à ce jour. Cependant, quelques tendances apparaissent déjà.

#### **2.1.1 - Budget principal :**

La commune devrait réaliser un volume global de dépenses de 7,8 millions d'€ environ (5,8 millions en 2023), décomposés ainsi :

Section de fonctionnement		
	2023	2024
Dépenses	4,096 M€	4,953 M€
Recettes	4,749 M€ (sans l'excédent de fonctionnement reporté de 532 189,02 €)	5,195 M€ (sans l'excédent de fonctionnement reporté de 623 853,29 €)

Section d'investissement

	2023	2024
Dépenses	1,765 M€ (sans le déficit reporté de 303 520,99 €)	2,683 M€ (sans le déficit reporté de 224 058,46 €)
Recettes	1,844 M€	2,251 M€

### 2.1.1.1 – La section de fonctionnement :

#### 2.1.1.1.1 – Les dépenses générales :

De manière globale, les dépenses générales de la commune sont en hausse (+0,857 M d'€).

Les principales charges sont les suivantes :

Désignation	2023	2024
Charges de personnel (salaires, cotisations, charges sociales...)	2,326 M€	2,556 M€
Charges générales (énergie, eau, alimentation, fournitures, assurances...)	1,039 M€	1,077 M€
Autres charges de gestion courante (subventions, contributions aux organismes, indemnités élus, admission en non-valeur...)	0,480 M€	0,641 M€
Charges financières	56 556 €	57 297 €

#### 2.1.1.1.2 – Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont également en hausse (+0,446 M d'€).

Les principales recettes sont les suivantes :

Désignation	2023	2024
Contributions directes (impôts et taxes)	2,967 M€	2,874 M€
Dotations et participations	1,284 M€	1,332 M€
Produits des services et du domaine	0,330 M€	0,305 M€
Produits exceptionnels	29 802 €	304 005 €
Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)	76 099 €	255 406 €

### 2.1.1.2 – La section d'investissement :

#### 2.1.1.2.1 – Les dépenses d'équipement :

Les investissements réalisés sont en augmentation par rapport à 2023 mais en dessous des prévisions du budget primitif 2024, principalement à cause de retards de lancement d'opérations.

En 2024, les dépenses d'investissement ont consisté essentiellement aux éléments suivants :

- Travaux de bardage ombrières et terrains de tennis (141 241 €),
- Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de Lagraulais - sols (34 466 €),
- Travaux de rénovation des vestiaires et tribunes du foot (417 121 €),

- Travaux de réhabilitation de l'école de Lagraulas - MAM (398 977 €),
- Travaux de réfection de la Maison Valentin – club house UAV football (16 963€),
- Réfection du quartier des Tisserands (592 159 €),
- Étude projet de réhabilitation de l'école maternelle (13 440 €),
- Études relatives à l'entrée de ville route d'Éauze et à l'avenue des Pyrénées (38 872 €),
- Solde étude de développement concernant le projet des arènes et diagnostic infr. (9 720 €),
- Audit structure Chapelle des Cordeliers (2 400 €),
- Achat panneau numérique lumineux (15 510 €),
- Mise en conformité accessibilité PMR hôtel de ville (7 926 €),
- Travaux de réfection et végétalisation du cimetière (121 728 €),
- Remplacement des arbres avenue Edmond Bergès (16 131 €),
- Réfection voirie impasse de la Filature (20 717 €),
- Travaux d'étanchéité du toit à l'école maternelle (21 694 €),
- Changement de 6 velux au centre de vacances de Lagraulas (7 144 €),
- Pose luminaires LED Tennis couvert (11 519 €),
- Adressage – pose signalétique des rues (27 964 €),
- Divers achats : autolaveuse, tondeuse, barrières de police, éclairage de Noël, lave vaisselle et table de plonge cantine école maternelle ; tables portes ; filets pare-ballons stade de foot ; vélos électriques ; tonnelle jardins familiaux, logiciels COSOLUCE, antivirus et LOGIPOL ; horloges astronomiques éclairage public ; tables et chaises école élémentaire ; tables et chaises maison bleue ; tables salle des conférences et salle Simone Castex ; terminal PVE PM ; éthylotest ; ordinateur portable PAO ; sièges de bureau ; tapis RASED ; balises J11 ; vidéoprojecteur salle des conférences ; matériel et outillage pour les services techniques (sécateur perche, tronçonneuses et débroussailleuses électriques)...

À ces opérations s'ajoutent des travaux en régie comme : l'aménagement paysager au village de Lagraulas, l'embellissement de points de collecte OM, la création et l'aménagement d'un espace de la biodiversité, l'aménagement paysager place Gabriel Séailles, l'aménagement paysager du rond-point route de Bayonne, l'implantation de la SIL...

#### 2.1.1.2.2 – Les recettes d'investissement :

De manière générale, les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- Les emprunts ;

Pour information, en 2024, il a été souscrit un emprunt d'un montant de 680 000,00€.

- L'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent transféré en section d'investissement : il s'élevait à 554 648,40€ en 2024.

- Les subventions d'investissement allouées par les partenaires publics ;

Le montant des subventions perçues s'élève à 136 325,77€ soit :

Fonds vert pour 50 % sur les travaux de désimperméabilisation de la place des Tisserands = 52 129,00€ ;

Fonds vert pour une avance sur les travaux de rénovation énergétique de l'école de Lagraulas (MAM) = 22 821,90€ ;

La région pour l'aide sur les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (îlot hôtel de ville) = 40 000,00 € ;

DETR pour l'avance sur les travaux de bardage des terrains de tennis = 4 382,38€ ;

DETR pour le solde sur les travaux de signalétique d'information locale = 5 250,00€ ;

CEE pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (îlot hôtel de ville) = 11 742,49€ ;

- Le FCTVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice précédent.

Le taux de compensation correspond à ce jour à 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles. Le FCTVA

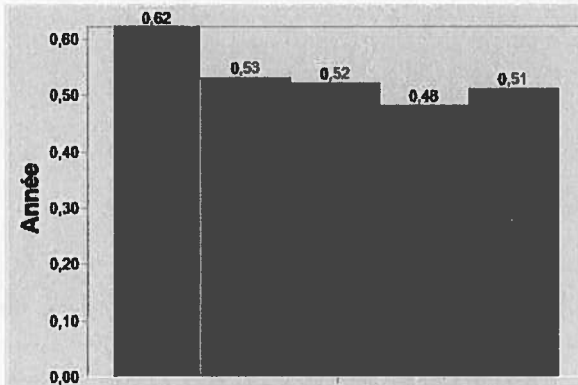
reversé en 2024 s'élève à 195 573,40 €.

### 2.1.1.2.3 – L'endettement de la commune :

Il a été souscrit un emprunt d'un montant de 680 000,00€ cette année. La commune présente un niveau d'endettement correct. L'encours de la dette par habitant est de 720 € en 2024 (627 € en 2023).

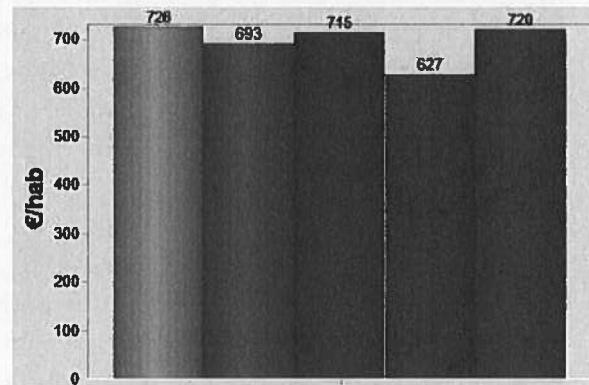
La dette de la commune est de **2 618 356,47 € au 31/12/2024**.

Encours de la dette au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement :



\*Graphique 1 – source logiciel Cosoluce

Encours de la dette au 31/12 / Population :



\*Graphique 2 – source logiciel Cosoluce

Légende :



### Capacité de désendettement 2024 :

encours de la dette / épargne brute = 2 618 356,47 / 680 680,43 = **3,84 années** (2,75 années en 2023).

### Taux d'endettement 2024 =

encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 2 618 356,47 / 5 124 062,70 = **0,51 an** (0,478 an en 2023).

### Épargne brute (CAF brute) 2024 =

recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement = **680 680,43 €** (820 536,43 € en 2023).

### Épargne nette (CAF nette) 2024 =

épargne brute – annuité de la dette en capital = **357 305,40 €** (504 562,53 € en 2023).

Le remboursement de l'annuité 2024 des emprunts aura été de **383 875,67 €** (capital + intérêts) contre 385 385,29 € en 2023. L'emprunt pour les investissements de 2024 entrera en amortissement en 2025. Pour 2025, le remboursement de l'annuité des emprunts devrait être de 417 834,43 €.

**Ces indicateurs confirment les marges de manœuvre de la collectivité pour engager une politique volontariste en matière d'investissement pour les années à venir.**

**2.1.2 - Budget annexe Festivités :**

Le budget festivités englobe les dépenses et recettes de la commune réalisées pour l'organisation des week-end des festivités de Pentecôte, du festival Tempo Latino et de la fête de la St Matthieu. Le budget se décompose comme suit en 2024 :

Section de fonctionnement		
	2023	2024
Dépenses	921 149,21 €	615 281,26 €
Recettes	930 580,86 €	615 281,26 €

Section d'investissement		
	2023	2024
Dépenses	0 € mais déficit reporté de 19 780,32 €	12 051,76 € mais déficit reporté de 12 512,43 €
Recettes	7 267,89 €	13 724,58 €

Le déficit d'investissement reporté (001) s'est réduit par l'effet comptable des amortissements. Il sera plus important en 2025 du fait des investissements réalisés en 2024.

Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

Désignation	2023	2024
Charges générales	504 751,94 €	544 229,16 €
Charges de personnel	29 415,11 €	37 576,26 €
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, non valeurs...)	20 425,27 €	29 181,59 €
Dotations aux amortissements	7 267,89 €	4 294,25 €

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Désignation	2023	2024
Participation du budget communal	0,00 €	75 711,05 €
Subvention sécurité routière navettes pentecôte	1 890,00 €	2 100,00 €
Produits exceptionnels (avoir sur facture d'électricité, dons)	344,00 €	914,28 €
Produits des services et du domaine (entrées, redevances ODP...)	922 346,86 €	530 556,31 €
Autres produits de gestion courante (location maison bleue)	6 000,00 €	6 000,00 €

Bilan des écritures incombant à l'organisation de Pentecôte : + 28 093,17 €.

Bilan des écritures incombant au week-end Tempo Latino : - 79 130,61 €.

**2.1.3 - Budget annexe assainissement :**

Le réalisé du budget assainissement en 2024 sera arrêté ainsi :

Section de fonctionnement		
	2023	2024
Dépenses	237 631,15 €	131 621,89 €
Recettes	304 278,61 € (sans l'excédent de fonctionnement reporté de 126 766,79 €)	285 846,17 € (sans l'excédent de fonctionnement reporté de 135 521,06 €)

Section d'investissement		
	2023	2024
Dépenses	185 887,45 € (sans le déficit reporté de 50 244,92 €)	153 849,97 € (sans le déficit reporté de 57 341,19 €)
Recettes	178 791,18 €	191 031,15 €

Les principales charges de fonctionnement ont été les suivantes pour 2024 :

Désignation	2023	2024
Dotations aux amortissements	100 490,40 €	108 002,41 €
Reversement redevances agence de l'eau	34 505,00 €	33 986,00 €
Charges de personnel (salaires, cotisations, charges sociales...)	41 653,63 €	44 601,67 €
Charges générales (maintenance, entretien et réparations, fournitures...)	49 605,51 €	31 682,78 €
Autres charges de gestion courante (admission en non-valeur...)	0,00 €	13 435,68 €
Charges financières (intérêts emprunts)	2 006,98 €	377,91 €
Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)	3 732,20 €	1 206,70 €

Les principales recettes de fonctionnement ont été les suivantes pour 2024 :

Désignation	2023	2024
Vente de produits (redevance d'assainissement)	271 541,03 €	285 846,17 €
Opérations d'ordre (amortissements subventions et travaux en régie)	32 140,23 €	12 887,86 €
Produits exceptionnels	597,35 €	0,00 €

## 2.2 – Élaboration budgétaire et grandes orientations de la commune pour 2025 :

Le budget 2025 pourra être établi selon les orientations suivantes :

- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de notre collectivité sur le long terme,**

- **Maintien du niveau des dépenses et des investissements afin de garantir la qualité des services rendus à la population,**
- **Poursuite de la politique volontariste en matière d'investissement afin d'améliorer les infrastructures, le cadre de vie et l'attractivité du territoire,**
- **Maintien des taux d'imposition stables,**
- **Recherche active de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la collectivité.**

### 2.2.1 – Fonctionnement :

Concernant les recettes :

Une revalorisation forfaitaire de 1,7 % des valeurs locatives cadastrales aura pour effet l'augmentation des bases de la taxe foncière pour 2025.

Pour ce qui est des taux d'imposition communaux, en 2024, ils avaient été diminués par rapport à 2023 pour la deuxième année consécutive. Ils resteront les mêmes pour 2025.

Rappel des taux 2024 :

- 60,00 % pour la taxe communale sur le foncier bâti ;
- 109,09 % pour la taxe sur le foncier non-bâti ;
- 12,17 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les dotations et participations devraient rester stables.

Le reversement effectué par la Communauté de Communes (attributions de compensation, AC) devrait être diminué d'environ 11 000 € par rapport à 2024 du fait du transfert de la compétence « planification » et de l'élaboration du PLUI.

Concernant les dépenses :

Les charges de personnel augmenteront du fait d'une hausse des cotisations CNRACL.

### 2.2.2 – Investissement :

Les recettes d'investissement sont constituées par les subventions (DETR, fonds de soutien à l'investissement, fonds LEADER), le FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA sur les investissements) et l'autofinancement ou épargne qui sera dégagée sur le fonctionnement courant (excédent des recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement).

Concernant le FCTVA, nous sommes sur une estimation d'environ 269 274 € (investissement budget communal 2025, pour un taux à 16,404 %).

Nos prévisions en dépenses d'investissement en 2025 :

Dépenses obligatoires de remboursement du capital des emprunts : 349 378,41 €.

En fonction de nos capacités d'autofinancement et du volume d'emprunt possible, sont programmées en 2025 les opérations suivantes (TTC) :

- |  |         |
|--|---------|
| - Étude faisabilité arrêt de bus « rocade » :              | 1 332 € |
| - Étude faisabilité aménagement de sécurité route Royale : | 1 332 € |

- Étude faisabilité construction d'un boulodrome de pétanque :	1 440 €
- MOE aménagement de l'avenue des Pyrénées :	21 892 €
- MOE aménagement de la route d'Eauze :	51 408 €
- Frais d'études et MOE rénovation école maternelle :	123 745 €
- Actualisation des chiffrages étude 2019 Arènes (Projet310) :	35 565 €
- Étude Arènes PV2D 2ème phase structure MOA :	19 440 €
- Site internet Mairie	15 000 €
- MOE réhabilitation ancienne école Lagraulas en MAM :	6 360 €
- Contrat d'architecte restauration générale de l'église Saint Pierre :	44 000 €
- Balises de signalisation J11 :	4 277 €
- Mobilier urbain aménagement de la route d'Eauze :	20 000 €
- Amélioration système de vidéoprotection :	45 389 €
- Adaptateurs de mât d'éclairage public réglables (120 unités) :	5 138 €
- Remplacement de 3 mâts d'éclairage public :	8 000 €
- Rénovation de l'éclairage du terrain de football honneur Acacias :	91 456 €
- Rénovation de l'éclairage des terrains de football et rugby entraînements Acacias :	78 739 €
- Rénovation de l'éclairage du boulodrome de pétanque extérieur :	3 000 €
- Matériel Services Techniques :	25 000 €
- Véhicule léger électrique Police Municipale :	25 493 €
- Camion plateau benne basculante Services Techniques :	35 393 €
- Véhicule léger électrique Services Techniques :	18 000 €
- Renouvellement tracteur et faucheuse hydraulique :	70 000 €
- Clôture et filet pare-ballons cour école élémentaire :	5 692 €
- Réparations des bétons dégradés des arènes :	65 864 €
- Rénovation de l'église Sainte Radegonde de Lagraulas :	102 771 €
- Rénovation du club house et de la buvette du foot :	25 000 €
- Rénovation de l'école maternelle :	1 269 946 €
- Travaux école élémentaire phase 1 :	204 386 €
- Aménagement de l'avenue des Pyrénées :	687 359 €
- Aménagement de la route d'Eauze :	989 906 €
- Réfection de la rue du Presbytère :	36 225 €
- Réfection du carrelot au bout de la rue Cassaignolles :	23 939 €
<b>TOTAL :</b>	<b>4 162 487 €</b>

#### Les principales subventions demandées :

- Diagnostic de l'Église Saint Pierre : 18 333 € (DRAC) ;
- Étude arènes (gestion des arènes - PV2D 2) : 8 100 € (DETR 2024) ;
- Réfection avenue des Pyrénées : 178 256 € (Fonds vert 2024) ;
- Modernisation et ajout de caméras au système de vidéo-protection de la ville : 15 129 € (DETR 2025) ;
- Opération d'aménagements et travaux de mise en œuvre du projet CNR à l'école élémentaire Marc Castex (Phase 1) : 69 052 € (DETR 2025) ;
- Rénovation énergétique de l'école maternelle : 464 564 € (DETR 2025) et 150 000 € (DDR+ CD32) ;
- Restauration de l'Église Sainte Radegonde de Lagraulas : 39 878 € (DETR 2025) et 9 969 € (CD32) ;
- Étude relative à la mise à jour des données de l'étude de faisabilité de 2019 des arènes Joseph Fourniol : 14 818 € (DETR 2025) ;
- Réfection entrée de ville Route d'Eauze : 232 834 € (Fonds vert/AEAG) ;

#### Les principales subventions attribuées :

- Étude arènes (gestion des arènes - PV2D 2) : 8 100 € (DETR 2024) ;
- Réhabilitation de l'ancienne école de Lagraulas (MAM) : 152 146 € (Fonds vert 2024) ;
- Réfection avenue des Pyrénées : 187 345 € (DETR 2024) ;
- Réfection entrée de ville Route d'Eauze : 304 828 € (DETR 2024) ;
- Passage au LED des équipements sportifs : 24 996 € (DETR 2024) ;
- Passage au LED du Gymnase : 3 368 € (DETR 2024) ;
- Réfection avenue des Pyrénées : 60 734 € (Fonds vert 2024) ;

Pour ce qui est de l'assainissement, en 2025, des dépenses d'investissement seront à prévoir concernant l'étude de maîtrise d'œuvre sur le curage et la réhabilitation des lagunes ainsi que pour l'étude relative à la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif. Il est également envisagé la reprise des réseaux d'assainissement dans le cadre des travaux de l'avenue des Pyrénées, de la route d'Eauze, de la rue du Presbytère et du carrelot Cassagnoles.

### **3 – Conclusion :**

Dans un contexte national marqué par des tensions économiques et sociales, avec une évolution des soutiens de l'État qui tendent à revenir vers des niveaux antérieurs à la crise sanitaire, la commune continue de faire preuve de rigueur et d'anticipation dans la gestion de ses finances.

Grâce à une optimisation budgétaire constante, la commune a pu à la fois alléger la pression fiscale tout en garantissant le maintien de services publics efficaces et une politique d'investissement ambitieuse.

Cette approche reste la même pour 2025. Elle vise à répondre aux attentes des habitants tout en assurant la pérennité financière de la collectivité.

La gestion budgétaire de la commune apparaît saine et sérieuse, s'inscrivant dans une vision à long terme au service du développement et de l'attractivité de notre territoire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- De prendre acte de la communication du rapport d'orientation budgétaire 2025.

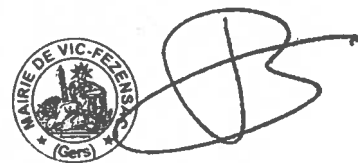
Publié le 28 février 2025

En Préfecture le 28 février 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le 28 février 2025

Madame le Maire,  
Barbara NETO



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 032-213204621-20250227-DCM2025\_10-DE



A handwritten signature in blue ink, followed by a circular official seal or stamp.